

De la démocratie électorale à la démocratie citoyenne ?

Par Dimitri Greimers

INTRODUCTION

La démocratie électorale s'est progressivement imposée dans la plupart des États modernes. Depuis ses débuts, elle a subi bien des évolutions. Malgré cela, l'élection reste une procédure aristocratique d'accès au pouvoir. Ce procédé aboutit nécessairement au « gouvernement des meilleurs ». Jusque-là, ce trait a résisté aux vents de l'histoire. Mais aujourd'hui, la plupart des institutions démocratiques sont mises à l'épreuve. Tout se passe comme si la défiance citoyenne avait atteint un point de non-retour. La légitimité du système démocratique est écornée.

La médiatisation des « affaires » (abus de pouvoir, clientélisme et corruption) a progressivement sapé l'éthique du désintéressement, véritable postulat de l'engagement politique. Les liens de confiance que présuppose la relation entre les citoyens et leurs représentants se sont progressivement effilochés. Le rôle de la « partitocratie » est particulièrement pointé du doigt. La « loi d'airain de l'oligarchie »¹, qui concluait que toute organisation humaine présente des traits oligarchiques, semble plus que jamais d'actualité.

De plus, à quelques exceptions près, les assemblées se sont progressivement vidées de certains profils comme les ouvriers. La sur-représentation de certaines professions et l'importance accrue des experts focalisés sur la communication ont ainsi accentué l'idée de non-représentativité des assemblées. L'absence de règles limitant la répétition des mandats autorise l'inamovibilité des acteurs politiques. D'un scrutin à un autre, ce sont ainsi toujours les « mêmes têtes » que l'on retrouve.²

D'un autre côté, le mouvement d'internationalisation contribue à réduire les capacités d'action des États. Dans divers champs sociétaux, les capacités de régulation des décideurs ont en effet été considérablement rétrécies. Du même coup, la classe politique semble incapable d'infléchir les trajectoires à l'œuvre ni de répondre aux aspirations de changement émises par le citoyen. Les réussites programmatiques centrées sur le retour de l'État-Nation et l'effervescence du populisme attestent ce malaise.

En réponse à cette crise de la démocratie électorale, un vent réformateur tente de renouveler la communauté politique à travers le soutien de nouveaux modes de sélection des représentants et l'introduction de dispositifs incluant davantage le citoyen dans la décision collective. Ce mouvement vise à ré-enchanter la gestion collective.

¹ R. MICHELS, *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Bruxelles : Éditions de l'Université libre de Bruxelles, Réd. 1914.

² Les figures politiques bénéficient de rendement croissant de leur popularité. Au final, les partis ne peuvent se détacher de leurs barons au risque de sacrifier autant de réseau d'influence. Certains groupements politiques comme Écolo ou plus récemment le PTB ont bien tenté de marquer de la distance vis-à-vis de ce culte de la personnalité mais ils ont finalement dû s'y résoudre.

I. LA DÉMOCRATIE ÉLECTIVE

La *démocratie directe* confie le pouvoir à chaque citoyen, sans faire appel à des représentants. L'exercice du pouvoir est réparti à chacun. Ce modèle a fait l'objet d'une multitude de plaidoyers. Rousseau en reste un puissant défenseur même s'il reconnaît lui-même que le modèle n'existera jamais.³ En réalité, pour organiser les règles de vie en société, les États modernes ont tous opté pour des systèmes centrés sur la représentation. Une assemblée restreinte incarne la volonté collective de la Nation. Concrètement, la plupart des représentants sont élus.

Pourtant, la palette des modes de choix des dirigeants est bien plus large. Au cours de l'histoire, le concours, l'hérédité, la cooptation, ou encore le tirage au sort ont tous existé avec plus ou moins de succès.

En réalité, le « triomphe » de la démocratie élective occulte les autres modes d'accessions aux charges publiques. Comme l'a montré Bernard Manin, les qualités contradictoires de l'élection lui ont permis d'asseoir sa position quasi monopolistique en satisfaisant un grand nombre d'acteurs.⁴ En effet, l'élection contient à la fois des dimensions démocratiques et égalitaires – car elle laisse à chacun une occasion égale de s'exprimer à travers le vote – et des dimensions élitistes – vu qu'elle aboutit nécessairement à sélectionner des élites. Il en résulte, comme le souligne Manin, que « l'élection n'assure pas l'égalité des chances entendue comme probabilité mathématiquement égale d'accéder aux charges »⁵. En cela, l'élection implique nécessairement une distinction. Il s'agit pourtant de la pierre angulaire de notre système démocratique.

L'évolution de la démocratie élective

Comme a pu le montrer Bernard Manin, la démocratie élective a connu successivement trois âges : (1) le parlementarisme, (2) la démocratie des partis et (3) la démocratie du public.

Le *parlementarisme* apparaît comme l'âge d'or du parlement. Les élus sont des notables qui disposent d'une liberté de conscience dans leurs votes. Une série de dispositions assurent alors effectivement la différenciation des élus. Les législations électorales comprennent en effet des « seuils électoraux » relativement élevés empêchant l'émergence d'une représentation ouvrière. En Belgique, ceux-ci représentent de solides obstacles à l'expression d'une représentation fidèle de la société.⁶ Ainsi, durant les cinquante premières années de l'État belge, l'essentiel de la population fut privée de participation politique.⁷ En conséquence, le champ politique est peuplé d'élus nantis qui partagent une position sociale, une culture et une langue communes.

Il n'existe pas de structuration à travers les partis. Tout au plus, le paysage politique est marqué par des « tendances diffuses aux frontières parfois imprécises »⁸. On connaît certes certaines associations et autres clubs politiques, mais leur existence reste relativement éphémère.⁹

La formation du parti libéral en 1846, du parti catholique en 1884 et du parti ouvrier belge en 1885 vont cependant marquer progressivement la fin du parlementarisme. Jusqu'à la fin du régime censitaire, les oppositions sur le clivage Église/État sont symétriques. Elles confrontent ainsi les

³ J.-J. ROUSSEAU, *Du contrat social*, Livre III, Chapitre IV, 1762.

⁴ B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Flammarion, 1996.

⁵ *Ibid.*, p. 179.

⁶ S. LIPSET, S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles : Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 2008, p. 67.

⁷ Il faut toutefois noter que la fortune est absente des conditions d'éligibilité.

⁸ X. MABILLE, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles : CRISP, édition complétée 1992, p. 122.

⁹ *Ibid.*, p. 118.

formations de classe possédant libérale et catholique. Leur division ne permet pas de maintenir des seuils élevés de représentation.¹⁰ Ainsi, dès l'instauration du suffrage masculin plural en 1893, l'opposition devient asymétrique entre les deux partis anticléricaux (ouvrier et libéral) et le parti clérical (catholique). Afin d'assurer la survie des libéraux menacés par l'exacerbation de l'opposition entre socialistes et catholiques, la représentation proportionnelle est introduite dès 1899.¹¹

En Belgique et au-delà, la *démocratie de partis* pose alors ses bases au détriment progressif du rôle du parlement. Le parlement ne favorisant pas la modération des idées, les grandes décisions politiques sont désormais prises en dehors des enceintes parlementaires. Les négociations sont para-institutionnelles et réalisées directement par les partis politiques. L'élite militante accède aux assemblées. En Belgique, les négociations sont fermées, secrètes et opaques entre les élites des différents « mondes politiques ». Pour les grandes réformes, les militants, à travers les congrès de partis, avalisent des accords que les parlementaires, sont tenus (discipline de parti) d'entériner en bout de course.¹² Cette époque se caractérise par une grande fidélité de l'électeur à l'égard de sa formation politique, ce qui favorise une certaine forme de stabilité électorale. Cette fidélité s'explique par le phénomène de pilarisation. La société est en effet composée de piliers (catholique, socialiste et dans une moindre mesure libéral). Ce terme traduit l'idée de mondes sociologiques constitués d'un ensemble d'organisations animées par une même conception philosophique. Du berceau à la tombe, le citoyen est englobé dans un pilier qui représente un cadre d'intégration sociale et culturelle.¹³

L'apparition de partis « transpiliers » et la sécularisation progressive de la société vont effriter ces repères philosophiques et provoquer la naissance du troisième âge de la démocratie électorale : la *démocratie du public*. Désormais, l'électeur est volatile. Il vote la plupart du temps différemment d'un scrutin à un autre. D'où l'intérêt croissant qu'accordent les partis aux sondages d'opinion. Il s'agit en effet de capter les tendances électorales et développer des stratégies médiatiques adéquates. C'est le propre de la *démocratie du public* dans laquelle les médias occupent une place centrale. La *démocratie du public* est ainsi le règne de l'expert en communication délibérant directement devant le public à travers les médias.¹⁴ Les prises de positions médiatiques sont autant de « récits » instigateurs de réel et forcent les acteurs politiques à l'action. Ces énoncés peuvent être compris comme « performatifs » au sens d'Austin car ils agissent sur le monde et accomplissent en cela une action.¹⁵ Une fois l'annonce réalisée, le retour en arrière semble quasi impossible. Dans ce troisième âge démocratique, l'élu est donc celui qui maîtrise les règles du jeu médiatique, celui qui parvient à se forger une « image ».¹⁶

¹⁰ S. LIPSET, S. ROKKAN, *op. cit.*, p. 68.

¹¹ *Ibid.*, p. 67.

¹² B. MANIN, *op. cit.*, p. 264-278.

¹³ Lire à ce sujet D. GREIMERS, *Belgique : la fin de la démocratie du compromis*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », septembre 2016.

¹⁴ En coulisse, les fameux *spin doctors* tiennent une place centrale.

¹⁵ J. AUSTIN, *How to do Things with Words*, Cambridge : Harvard University Press, 1962.

¹⁶ D'où la présence depuis quelques années de nombreux journalistes sur les listes électorales. « Navetteurs entre médias et ministres du Journaliste », *Journalistes*, n°105, juin 2009, p. 4-5, [en ligne :] <http://www.ajp.be/telechargements/dossierpolitiquemai09.pdf>, consulté le 8 juin 2017. Même constat au sein des appareils des partis. Tous se nourrissent d'experts médiatiques chargés de gérer la communication partisane. A. TARIQ, « Paroles de porte-parole », *La Revue Nouvelle*, n°9, septembre 2004.

II. VERS UNE DÉMOCRATIE CITOYENNE ?

La défiance citoyenne envers les institutions démocratiques traditionnelles est à un niveau record. L'enquête « Noir jaune blues » confirme que tous les indicateurs sont au rouge.¹⁷ Au-delà du cas belge, la « vague de rejets » et les ruptures stabilités électorales que nous connaissons en France, en Allemagne, en Espagne ou encore en Grèce traduisent une volonté importante de changements. Les hauts taux d'abstention, même dans les États pratiquant le vote obligatoire ne font que renforcer le constat d'une défiance dans la représentation actuelle.

Cette situation force les décideurs politiques à entreprendre des réformes centrées sur une participation accentuée du citoyen dans les affaires publiques. C'est ainsi qu'apparaissent de plus en plus dans le débat les notions de *participation* et de *délibération*.¹⁸ Face à ces évolutions, le modèle de la démocratie du public montre ses limites. Tout se passe comme si une nouvelle trajectoire, centrée sur la démocratie citoyenne, était à l'œuvre.

Le rôle du citoyen tend ainsi à être revisité. La citoyenneté politique contemporaine ne se limite plus à la simple désignation des représentants. La citoyenneté « passive », qui dépossède le citoyen de toute intervention politique au lendemain de l'élection, tend progressivement à évoluer vers un modèle de citoyenneté dite « active » dans lequel le citoyen est chargé de s'impliquer davantage.¹⁹ La frontière entre représentants politiques et citoyens n'est ainsi plus aussi nette qu'auparavant. La décision politique tend désormais à se co-construire davantage et le monopole électif est remis en question, notamment via un attrait de plus en plus grand pour le tirage au sort.²⁰ Concrètement, des initiatives se développent afin de proposer d'une part, une autre façon d'agir collectivement et, d'autre part, une autre façon de légitimer les décideurs. Les budgets participatifs²¹, référendums, commissions consultatives, ou encore forums citoyens concrétisent cette volonté d'activer la citoyenneté politique.

Au-delà des particularités des diverses initiatives, le mouvement de fond est partout le même. Comme le souligne le politologue Vincent Jacquet, il s'agit « de mettre l'accent sur l'idée que la légitimité démocratique ne se résume pas à un bulletin glissé dans l'urne à échéances régulières, et qu'une participation plus active des citoyens serait salutaire, voire nécessaire, afin de résoudre ce que d'aucuns appellent le "malaise démocratique" »²². Ce vent nouveau n'en est qu'à ses débuts. Mais les petites transformations annoncent sans doute une nouvelle ère démocratique dont l'ampleur ne pourra qu'augmenter dans les décennies à venir. Il reste à analyser la manière dont la démocratie citoyenne s'articule avec les institutions centrées sur la démocratie de type élective.

¹⁷ B. SCHREUR (dir.), *Noir, jaune, blues*, quel monde voulons-nous bâtir ? Comprendre l'État de l'opinion publique belge, Bruxelles : Fondation Ceci n'est pas une crise, 2017.

¹⁸ L. BORILE, *La démocratie délibérative*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », 11/2017.

¹⁹ J.-J. CHEVALIER, *L'État post-moderne*, Paris : Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, « Droit & Société », 2014, p. 224.

²⁰ D. VAN REYBROUCK, *Contre les élections*, Bruxelles : Babel, 2014.

²¹ D. GREIMERS, *Les budgets participatifs. La révolution des finances publiques*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », novembre 2016, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/les-budgets-participatifs-la-revolution-des-finances-publiques-2>.

²² V. JACQUET, *et al.*, « Changer la démocratie ? Attitudes des citoyens envers la démocratie actuelle et ses alternatives », dans K. DESCHOUWER, *et al.*, *Décrypter l'électeur : Le comportement électoral et les motivations de vote*, Louvain : Lannoo campus, 2015, p. 236.

III. LA DÉMOCRATIE ÉLECTIVE, LA VOIE INÉLUCTABLE ?

Nous l'avons montré, un vent nouveau tente parallèlement de renouveler la communauté politique à la mise en place d'une démocratie citoyenne. Ce modèle souhaite ré-enchanter la gestion collective en recourant à des nouveaux modes de sélection des représentants et des dispositifs incluant davantage le citoyen dans la décision collective.

Mais au-delà d'une concrétisation pure sur le terrain de la démocratie citoyenne, force est de constater que la plupart des États modernes ont intégré des traits de ce modèle « citoyen » dans leur fonctionnement démocratique. Pour comprendre dans quelle mesure ce modèle bouscule la démocratie électorale, il n'est pas inutile de relire des théories néo-institutionnalistes historiques généralement associées à l'analyse des dynamiques prégnantes dans le domaine de la protection sociale.²³ Les théoriciens néo-institutionnalistes analysent les institutions selon deux points de vue. D'une part, certains travaux insistent sur le caractère matériel des institutions. D'autre part, certaines études recourent davantage à l'idée de normes entendues comme éléments culturels ou cognitifs. Réclamant le « retour de l'État », l'institutionnalisme historique appréhende prioritairement les institutions selon une approche matérialiste.

Nous appréhendons la démocratie électorale à travers une perspective diachronique et processuelle relevant la construction d'un sentier institutionnel relativement inerte. En insistant sur la dimension temporelle, l'intérêt de l'approche réside dans la démonstration des continuités des options politiques et des marges de manœuvre à disposition des acteurs pour transformer le système. Les institutions sont des procédures, des routines, des règles, des pratiques formelles et informelles caractérisées par une certaine stabilité. Autrement dit, les institutions « apparaissent comme des composantes relativement permanentes du paysage de l'histoire en même temps qu'un des principaux facteurs qui maintiennent le développement historique sur un ensemble de « trajet » ».²⁴ En se développant, les institutions produisent des effets stabilisateurs sur un système donné et favorisent ainsi sa relative inertie.

Le poids des institutions encadrant les acteurs d'un système est dès lors central dans l'approche néo-institutionnaliste historique.²⁵ La dimension temporelle tient un rôle essentiel en considérant que les décisions prises à un temps « T » produisent des effets à un temps « T1 ». En d'autres termes, les choix passés influencent les décisions présentes des acteurs. Conséquemment, ouvrir le focal analytique sur des périodes longues dévoile d'autant mieux les processus historiques de développement institutionnel.

Dans cette optique, l'inertie des structures et les difficultés d'introduction de réformes ont fait émerger la notion de « dépendance au sentier »²⁶ (*path dependency*).²⁷ Les actions des acteurs sont limitées par un ensemble de structures et habitudes cristallisées dans le passé. L'entame d'un processus tel qu'un sentier de dépendance met en place une série d'institutions et de structures

²³ La discipline prend son envol avec les travaux de T. SKOCPOL dont l'objectif est de ramener le rôle de l'État et des institutions dans l'analyse politologique. Cf. P.B. EVANS, D. RUESCHEMEYER, T. SKOCPOL (eds), *Bringing the state back in*, Cambridge University Press, 1985.

²⁴ P.A. HALL, R.C.R. TAYLOR, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, XLVII, 3, 1997, p. 475.

²⁵ S. STEINMO, K. THELEN, F. LONGSTRETH, *Structuring politics. Historical institutionalism in comparative analysis*, Cambridge : Cambridge University Press, 1992.

²⁶ L'idée de sentier de dépendance est initialement utilisée dans le domaine de l'économie de l'innovation. Le concept marque l'idée que les choix technologiques produisent des rendements croissants malgré l'existence de technologies concurrentes plus efficaces. En effet, les choix initiaux impliquent des effets de blocage (*lock-in*) qui limitent les possibilités de changement. La mise en œuvre d'innovations implique une série d'actions coûteuses telles : un investissement important ; la perte des rendements croissants des technologies utilisées ; la nécessité de nouveaux apprentissages ; la mise en place de coordination entre acteurs et institutions existants ; la nécessité de revisiter les anticipations. Voir D.C. NORTH, *Institutions, Institutional change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University press, 1990 ; B.W. ARTHUR, *Increasing returns and path dependence in the economy*, Ann Arbor : University of Michigan Press, 1994.

²⁷ P. PIERSON, *Dismantling the Welfare State ? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*, Cambridge : Cambridge University Press, 1994.

qui, avec le temps, s'autoalimentent et s'autorenforcent s'immunisant ainsi contre les changements éventuels. Les choix en matière de design institutionnel ont des implications de long terme. En étant constitutionnalisées, les dispositions électorales sont configurées pour être difficilement changées et limiter ainsi les possibilités d'*exit option*.²⁸ Le bétonnage des règles électives à travers leur constitutionnalisation les immunise davantage contre le changement éventuel. En effet, les voies initialement choisies par les acteurs sont constituées de structures rigides (*stickiness*) destinées à contrecarrer les volontés réformatrices éventuelles.

Par ailleurs, les configurations institutionnelles sont issues d'un processus historique rythmé par des dynamiques hautement conflictuelles. Elles ont des impacts sur les ressources des acteurs, distribuent des capacités d'action et affectent aussi les identités et la définition de leurs intérêts. Les « zappings institutionnels » de la démocratie électorale que nous avons décrits ne gommement pas ses traits aristocratiques, puisque qu'ils restent intrinsèques. D'ailleurs, Pierson a mis en valeur que les innovations en termes de « design institutionnel »²⁹ sont coûteuses par le biais des investissements qu'elles impliquent. L'introduction de nouvelles institutions serait *in fine* plus coûteuse que l'adaptation de celles déjà en place. Avec le temps, les possibilités d'*exit option* deviennent quasiment impossibles, ce qui favorise les persistance institutionnelles.

De plus, de multiples études ont montré qu'une partie des citoyens ne souhaitent pas participer à la gestion collective.³⁰ En cela, l'institutionnalisme historique éclaire les mécanismes permettant de renforcer la légitimité de l'élection. Le prisme cognitif que représente l'élection s'est répandu dans nombre de structures démocratiques et moutures institutionnelles. Les dimensions cognitives des institutions sont également sujettes à des rendements croissants. Leur partage entre l'ensemble des acteurs du système favorise leur continuité. En effet, les processus cognitifs permettent aux acteurs d'interpréter et de légitimer les enjeux politiques. Une fois partagées par les acteurs d'un système, les croyances communes sont relativement tenaces. Leur ancrage au sein d'une communauté est le fruit d'investissements et d'apprentissages conséquents. Au fil du temps, les croyances s'autorenforcent et s'enracinent davantage dans le système favorisant ainsi leur continuité.³¹

Ainsi, l'agrégation de ces facteurs aboutit à renforcer un sentier de dépendance que représente l'élection. Chacun de ces phénomènes stabilisateurs produit des effets de « *policy lock-in* ». Ils verrouillent le système dans lequel ils se développent et favorisent la continuité des cristallisations politiques.

Cela dit, Palier et Bonoli ont analysé des stratégies politiques qui permettent de corroder un chemin de dépendance.³² Au bout du compte, elles permettent de transformer les arrangements institutionnels pourtant tenaces. Des actions sur le référentiel peuvent aboutir à des modifications de croyances des acteurs d'un système et ainsi faciliter l'acceptabilité des options politiques novatrices. En cela, la diffusion d'idées comme celles promues par David Van Reybrouck participent à *désenchanter* le monopole électif.

De plus, de nouvelles pratiques démocratiques comme les mouvements du G1000 et de « tout autre chose », les budgets participatifs locaux, les panels citoyens, sont autant d'innovations qui bousculent les référents habituels par l'ajout de nouvelles « couches » démocratiques.³³ En réalité, les partisans d'un renouveau démocratique sont obligés de s'adapter aux institutions en place.

²⁸ B. PALIER, Y. SUREL, « Les "trois I" et l'analyse de l'État en action » *Revue française de Science politique*, LV, 1/2005, p. 22, [en ligne : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2005-1-p-7.htm>].

²⁹ P. PIERSON, « When Effects Become Cause. Policy Feedback and Political Change », *World Politics*, XLV, 4, 1993, p. 608.

³⁰ V. JACQUET, *et al.*, « Changer la démocratie ?... », *op. cit.*

³¹ P. PIERSON, « Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, XCIV, 2, 2000, p. 251-267.

³² B. PALIER, G. BONOLI, « Phénomènes de Path Dependence et réformes des systèmes de protection sociale », *Revue française de Science politique*, XLIX, 3, 1999, p. 416-418.

³³ Pour un détail du paradigme délibératif et des innovations à l'œuvre, voir L. BORILE, *op. cit.*

Ils ne peuvent que mettre en œuvre leurs croyances par le biais de réformes à la marge. Car une bonne part des décideurs politiques restent attachés à une conception élitiste ou corporatiste de la démocratie.³⁴ Face aux pressions, les décideurs politiques sont forcés à réaliser des arbitrages entre les logiques électorales, participatives et délibératives qui aboutissent à la construction d'un système démocratique hybride.

Même si elles peuvent sembler fort dérisoires, ces transformations introduisent des bribes véhiculant de nouvelles logiques qui peuvent modifier les structures d'opportunité de changements futurs. Car le recours à des changements limités peut, à long terme, avoir des conséquences substantielles sur un système.

EN GUISE DE CONCLUSION

La démocratie électorale s'est progressivement imposée dans les États modernes. Malgré ses évolutions, elle reste un mode de choix aristocratique des représentants politiques. Sa position quasi-monopolistique laisse peu de marge de manœuvre pour des innovations démocratiques.

Toutefois, depuis quelques années, les institutions démocratiques traditionnelles sont ébranlées par des plaidoyers participatifs et délibératifs. Il s'agit de mettre en œuvre une démocratie de type citoyenne.

Cela dit, les innovations citoyennes n'entraînent pas *ipso facto* des modifications brutales de la manière de faire la démocratie. Pour les partisans d'un renouveau démocratique, le puissant ancrage de l'élection donne moins la possibilité de subvertir le système que de le modifier à la marge. Dès lors, c'est essentiellement à travers des stratégies de changements progressifs que les transformations s'introduisent. Effectivement, adossés à la vision d'une démocratie plus active, des mécanismes participatifs et délibératifs ont été mis en œuvre dans divers États. Ces transformations s'introduisent à la marge, par ajouts de nouveaux dispositifs suscitant moins de résistances de la part notamment de la classe politique. Ainsi, les dispositifs démocratiques apparaissent moins rivaux que complémentaires.

À l'avenir, en étant porteuses de nouveaux principes, valeurs et objectifs, ces réformes peuvent modifier les structures d'opportunités de changement futur et constituer un véritable *path shifting*.

D'ici là, notre système démocratique évoluera sous doute vers un modèle hybride, s'appuyant tantôt sur des mécanismes électifs, tantôt sur des mécanismes « citoyens ». Et pour amplifier le mouvement, les partisans d'innovation démocratiques devront sans doute s'appuyer stratégiquement sur la minorité de parlementaires qui aspirent au développement d'une participation plus importante du citoyen...³⁵

Dimitri GREIMERS est chercheur au sein du PEPS, au CPCP. Il est titulaire d'un master en sciences politiques à orientation Affaires publiques.

³⁴ V. JACQUET, *et al.*, « Union sacrée ou union forcée ? Les parlementaires belges face à l'impératif délibératif », *Participations*, n°13, 2015/3, p. 171-203.

³⁵ V. JACQUET, *et al.*, « Union sacrée ou union forcée ?... », *op. cit.*, p. 171-203.

GREIMERS Dimitri, *De la démocratie électorale à la démocratie citoyenne ?*, Bruxelles : CPCP, « Regards décalés », n°7, octobre 2017, [en ligne : <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-regards-decales/democratie-elective-citoyenne>].

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La démocratie électorale s'est progressivement imposée dans la plupart des États modernes. Malgré ses évolutions, l'élection reste une procédure aristocratique d'accès au pouvoir. Jusque-là, ce trait a résisté aux vents de l'histoire. Mais aujourd'hui, la plupart des institutions démocratiques sont mises à l'épreuve. La défiance citoyenne semble avoir atteint un point de non-retour.

La médiatisation des « affaires », l'importance de la « partitocratie », la surreprésentation de certaines professions dans les assemblées parlementaires, et l'importance accrue des experts focalisés sur la communication, ou encore l'absence de règles limitant la répétition des mandats sont autant d'éléments qui ont écorné la légitimité du système démocratique.

En réponse à cette crise de la démocratie électorale, un vent réformateur tente de renouveler la communauté politique à travers le soutien de nouveaux modes de sélection des représentants et l'introduction de dispositifs incluant davantage le citoyen dans la décision collective. Ce mouvement vise à ré-enchanter la gestion collective...

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles

02 238 01 00 – info@cpcp.be

www.cpcp.be



Chaque jour des nouvelles du front !
www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles
en téléchargement libre :

www.cpcp.be/etudes-et-prospectives